

LOGEMENT

Basse-Normandie. Accès au logement des jeunes : la région expérimente

Patrick Bottois | Régions | Publié le 29/06/2006

Constatant les difficultés d'accès au logement rencontrées par les jeunes lors de leur formation en alternance ou travaillant en contrat à durée déterminée, en intérim, la région Basse-Normandie va expérimenter, dans le secteur du Centre Manche, une aide au logement des jeunes de 18 à 26 ans en cours d'insertion professionnelle et suivis par les missions locales.

Cette aide se situe à deux niveaux. Financièrement d'abord, la région réserve des logements, exempts de dépôt de garantie, auprès des bailleurs sociaux et se porte garante du règlement des loyers pour un maximum de six mois impayés. Le bail est dit «glissant» et est signé, dans un premier temps par les comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ).

Les jeunes intégrant ces logements deviennent sous locataires des CLLAJ et sont doublement accompagnés dans leurs démarches d'installation : d'une part par un conseiller de la mission locale qui a la charge de l'accompagnement par l'emploi, d'autre part par une conseillère «économie sociale et famille» qui aidera le jeune à accéder aux aides potentielles au logement, à appréhender la gestion d'un budget

La durée de l'accompagnement, tant financier que social, est de deux ans au maximum. L'expérience débutera en septembre 2006 avec un budget prévisionnel de 100 000 euros, accompagnement social et fonds de garantie compris, pour 45 logements répartis entre les villes de Saint-Lô et Coutances. Elle fera l'objet d'une première évaluation en mars 2007, puis d'une évaluation globale en septembre de la même année. Si le succès du test est avéré, le dispositif sera proposé sur l'ensemble du territoire régional via des appels à projet.